

13 JUILLET 2009



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 13 juillet 2009 à 9 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** était absent de son siège.

Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances et trésorier, ainsi que Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------|-----------|---|
| | 1. | <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> |
| 2009-07-320 | 1.1 | Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 13 juillet 2009 |
| | 2. | <u>ADOPTION DU PROCÈS VERBAL</u> |
| N.M. | 2.1 | Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 6 juillet 2009 |

13 JUILLET 2009

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 *TRÉSORERIE*

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

7.3 *URBANISME*

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

2009-07-321 7.7.1 Vente d'un terrain dans le Technoparc

2009-07-322 7.7.2 Entente concernant l'exploitation du barrage Sheffington

8. **DIVERS**

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

13 JUILLET 2009

- | | | |
|-------------|------------|---|
| | 10. | CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS |
| N.M. | 11. | PÉRIODE DE QUESTIONS |
| 2009-07-323 | 12. | LEVÉE DE LA SÉANCE |

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2009-07-320

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 13 juillet 2009 avec la modification suivante :

Le sujet 2.1 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

N.M.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 6 JUILLET 2009**

Le sujet 2.1 est reporté à une séance subséquente.

13 JUILLET 2009

2009-07-321

VENTE D'UN TERRAIN DANS LE TECHNOPARC

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est favorable à l'implantation d'une garderie dans le secteur du parc industriel ;

ATTENDU QUE pour cette raison le 2 mars 2009 une résolution portant le numéro 2009-03-104 fut adoptée dans ce sens, laquelle résolution autorisait la vente d'un terrain d'environ 55 000 pieds carrés à la compagnie à numéro 9149-9822 Québec inc. du promoteur du projet, Monsieur Marcel Bundock;

ATTENDU QUE le 29 juin 2009, un acte de vente d'immeuble fut signé devant le notaire David F. Ménard entre la Ville et le promoteur du projet;

ATTENDU QUE pour des motifs inconnus au moment de l'adoption de la résolution, cet acte de vente a finalement été conclu avec une autre compagnie à numéro du même promoteur du projet, soit la compagnie 9126-6650 Québec inc. et que pour des raisons de zonage la vente a dû être faite sur deux (2) lots ayant une superficie totale d'environ 107 000 pieds carrés;

ATTENDU QUE la résolution du 2 mars 2009 ne prévoyait pas spécifiquement certains de ces changements et détails de la vente effectivement conclue le 29 juin 2009 devant le notaire David F. Ménard;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE ratifier à toutes fins que de droit l'acte de vente signé devant le notaire David F. Ménard le 29 juin 2009 sous le numéro 796 de ses minutes publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de BROME sous le numéro 16 324 372 comme étant la reproduction fidèle des intentions réelle de la Ville.

D'autoriser la signature d'un nouveau contrat de vente afin de clarifier la situation, et si besoin est bonifier et faire reconnaître le droit de propriété du Promoteur du projet 9126-6650 Québec inc., de façon à dissiper toute ambiguïté qui pourrait exister quant au droit de propriété de ce dernier sur ces immeubles et de confirmer que les réelles intentions des parties ont été exprimées au moment de la signature de l'acte de vente signé devant le notaire David F. Ménard le 29 juin 2009 sous le numéro 796 de ses minutes publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de BROME sous le numéro 16 324 372.

DE vendre à la compagnie 9126-6650 Québec inc. le lot 4 420 935 d'une superficie de 58 107,9 pieds carrés pour un montant de **CINQ MILLE HUIT CENT DIX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT CENTS (5 810,98 \$)**, soit 0,10 cents le pied carré.

13 JUILLET 2009

DE vendre à la compagnie 9126-6650 Québec inc. le lot 4 420 936 d'une superficie de 49 532.3 pieds carrés, pour la somme de **UN DOLLARS (1 \$)** et de signer une convention sous seing privé annexée audit contrat expliquant que ce lot sera rétrocéder à la Ville et la possibilité pour l'acheteur de donner ce lot en garantie à condition d'obtenir un engagement formel et écrit du créancier de donner mainlevée sur ce lot lors de la rétrocession.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et le directeur général et du développement, Monsieur Jacques Des Ormeaux, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de vente.

QUE la présente résolution modifie la résolution numéro 2009-03-104 adoptée le 2 mars 2009 par le conseil municipal de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2009-07-322

**ENTENTE CONCERNANT L'EXPLOITATION DU BARRAGE
SHEFFINGTON**

ATTENDU QU'une demande de puisage a été portée à l'attention de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QU'un certificat a été produit par le ministère de l'environnement afin d'accepter ce puisage;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été négocié entre les parties et que les membres du Conseil en ont pris connaissance ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général et du développement de la Ville de Bromont, Monsieur Jacques Des Ormeaux, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, le protocole d'entente de puisage de l'eau avec Ski Bromont.com dans le lac Sheffington pour un maximum de 350 l/sec..

ADOPTÉ

13 JUILLET 2009

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2009-07-323

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE